



## L'IMPLICATION DES ACTEURS PUBLICS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET DES FILIÈRES LOCALES

# Le rôle des collectivités territoriales au niveau local

## COMPRENDRE

### Contexte et enjeux

**Au fil des années, les modes de réhabilitation du bâti ancien évoluent. L'utilisation des matériaux bio-sourcés par les artisans se développe de plus en plus. Leur essor découle surtout du fait qu'ils sont plus adaptés aux problématiques de gestion de l'humidité des bâtis anciens.**

Les collectivités peuvent aussi encourager l'utilisation de ces matériaux dans les marchés qu'elles proposent. Un guide a ainsi été publié en avril 2020 par le Ministère de la transition écologique et solidaire, afin de proposer une meilleure prise en compte de ces matériaux dans la commande publique.

Pour accompagner le développement de filières locales et permettre l'accès aux matériaux bio-sourcés en circuit-court, les collectivités peuvent s'engager dans la mise en place de pôles d'éco-construction sur leur territoire. Par la diversité des profils qu'ils accueillent, ils peuvent ainsi assurer différentes missions : de la structuration de filières locales de matériaux bio-sourcés à la conception et réalisation mais aussi des actions de formation ou de sensibilisation.

### Objectifs généraux

- 1. Proposer une structure locale permettant d'accompagner les artisans et habitants autour de l'éco-construction**
- 2. Structurer des filières locales à partir des matériaux produits en circuit-court**
- 3. Expérimenter des nouvelles méthodes de construction et de réhabilitation du bâti ancien en impliquant à la fois des acteurs publics et privés**

## Glossaire

- **bâti ancien** : « Bâti construit selon des techniques et des matériaux traditionnels (pierre, terre crue, terre cuite, pan-de-bois,...), par opposition au bâti moderne, construit selon des techniques et des matériaux industrialisés (béton, acier,...). Au sens de la réglementation thermique, il s'agit de l'ensemble des bâtiments construits avant 1948. » CREBA

- **matériaux biosourcés** : « Produits issus de la biomasse d'origine animale ou végétale. Dans le bâtiment, les matériaux biosourcés les plus utilisés sont le bois, la paille, le chanvre, la ouate de cellulose, le liège, le lin ou encore la laine de mouton. » CREBA

- **éco-construire** : « Créer ou restaurer un bâtiment qui pourra respecter l'environnement à la fois pendant sa conception et pendant son utilisation. Une éco-construction est une construction durable qui favorise les énergies renouvelables, la réduction des déchets et l'utilisation de matériaux peu transformés. » CAUE Haute Vienne

- **éco-habiter** : « Eco-habiter est un choix, c'est une façon de vivre qui résulte d'une conscience écologique ou d'un désir de bien être, mais c'est avant tout un choix en faveur de l'utilisateur. » CAUE Haute Vienne

- **ALEC** : agence locale de l'énergie et du climat

- **PNR** : parc naturel régional

- **EPCI** : établissement public de coopération intercommunale

## AGIR

### Stratégie générale

Les collectivités locales peuvent s'appuyer sur un grand nombre d'acteurs pour structurer des filières locales sur leur territoire et développer la prise en compte des matériaux bio-sourcés dans la réhabilitation du bâti ancien ou la construction neuve.

Sensibiliser les différents acteurs qui interviennent dans le processus de transformation et fabrication des matériaux biosourcés pour le secteur de la construction.

Les EPCI, par leurs compétences en matière d'habitat et d'animation des plateformes territoriales liées à l'énergie, peuvent impulser des projets et politiques moteurs, dès lors que la volonté politique est présente.

Plusieurs EPCI contribuent, soutiennent ou accueillent dans leurs locaux des pôles éco-construction.

Ces pôles, par la suite, peuvent rassembler une grande diversité d'acteurs au service des modes de construction et de réhabilitation :

- Les PNR
- Les plateformes telles que l'ALEC ou les CAUE
- Des conseillers en énergie partagée
- Des bureaux d'études techniques de thermiciens
- Des architectes et maîtres d'œuvres
- Des entreprises du bâtiment et artisans
- Des organismes de l'habitat, comme Soliha

Diverses structures peuvent aussi contribuer à l'animation de ces pôles comme des associations locales ou encore le Département et la Maison de l'Emploi.

Ces projets peuvent être soutenus financièrement par des aides de l'ADEME ou encore à travers des appels à projets régionaux et nationaux. Plusieurs pôles éco-construction ont ainsi été financés par l'appel « Territoires à Energie positive pour la croissance ».

### • Outils

- arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label bâtiment biosourcé

- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a confirmé l'intérêt d'utiliser ces matériaux dans le secteur du bâtiment. L'article 5 précise notamment que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles » et « qu'elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments ».

# PORTRAIT DE TERRITOIRE

## LE PROJET DE FILIÈRE ÉCOCONSTRUCTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAINE

**En 2013, les élus de la communauté de communes de Loches-Sud-Touraine ont souhaité développer de nouvelles filières de matières premières disponibles sur le territoire.**

De cette volonté politique est né le projet de structuration d'une filière d'écoconstruction qui s'organise autour d'une coopération locale rassemblant agriculteurs, chercheurs, artisans et maîtres d'œuvre.

Un bâtiment, le Pôle Ecoconstruction s'impose comme étant la vitrine et l'espace fédérateur de cette filière d'écoconstruction sur le territoire qui intervient autour de 3 champs d'actions :

- La fabrication d'agro-matériaux locaux,
- L'accompagnement d'entrepreneurs dans leur montée en compétence (information, formation, mise en réseau),
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtis du territoire, publics et privés, en neuf comme en rénovation.

L'enjeu principal du pôle est d'inciter à construire et restaurer le bâti ancien avec des matériaux présents sur le territoire

### 1- La valorisation des matériaux locaux : la canne à tournesol et le colza

En Indre-et-Loire, les cultures de tournesol et de colza sont présentes en quantité (32 000 ha de tournesol et 34 000 ha de colza) et les granulats issus de ces sous-produits agricoles ont les mêmes vertus que la chène-votte (granulat de chanvre - 12 000 ha de chanvre sur toute la France). La filière écoconstruction du Sud Touraine travaille sur l'utilisation des cannes de tournesol et de colza comme isolants. Les partenaires agricoles ont bénéficié de nombreux soutiens, dont financiers, pour permettre les travaux de recherche et développement et investir dans des machines de collecte et transformation.

En 2014, le Conseil Régional Centre-Val de Loire a accordé 200 000 € de subventions au Laboratoire de Mécanique et Rhéologie, ce qui a permis de financer des recherches sur la conception d'un enduit intérieur isolant à base d'argile et de granulats végétaux locaux. Plusieurs phases de tests à partir d'enduits d'argile, de granulats végétaux issus du tournesol, du colza ont ainsi été réalisées. Une thèse (projet BIOCAMP) a été soutenue en 2018, et la filière locale continue à travailler avec des universités locales (projets DIVA et MATBIO)

A l'heure actuelle, quelques artisans du territoire utilisent ces granulats sous la forme d'enduits isolants à base de chaux, dans le cadre d'opérations de restauration de bâtiments. Le processus est encore en cours d'amélioration, notamment sur les aspects logistiques, avec un objectif d'assurabilité du couple Chaux-colza dans les mois à venir en vue d'une commercialisation auprès des artisans et des particuliers, notamment via les réseaux de distribution du bâtiment.

La communication autour de ces opérations est un véritable enjeu afin de promouvoir l'utilisation de l'enduit chaux-colza à plus grande échelle.

### 2/Le pôle écoconstruction : un bâtiment démonstrateur

Le pôle écoconstruction est lui-même un bâtiment démonstrateur de 350 m<sup>2</sup>. En effet, le pôle a été aménagé dans un ancien bâtiment industriel dans lequel ont été réalisés des travaux de restauration avec l'utilisation d'un maximum de matériaux biosourcés. La réhabilitation a été portée par la communauté de communes et l'isolation des combles a été réalisée à partir de granulats de colza, mise en place de manière expérimentale par des agents et agriculteurs locaux.

### 3/ Les différentes vocations du pôle écoconstruction

Le pôle écoconstruction comporte une partie bureaux qui rassemblent des maîtres d'œuvre, des thermiciens, et l'animateur de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) dédié à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Le pôle a également une vocation de formation et transmission. Le bâtiment abrite une salle de formation, un atelier et un hall d'accueil dans lequel sont exposés des matériaux agro-sourcés. Le pôle a permis de former des artisans qui ont par la suite, pour certains, réalisé des constructions en paille ou des rénovations performantes.

Le bâtiment peut également être mis à disposition pour tout événement en lien avec l'écoconstruction. «Les mercredis de l'éco-restauration», différentes journées de rencontres ou des formations utilisent la salle de formation et/ou l'espace atelier de 470m<sup>2</sup>.

Le Pôle Ecoconstruction est le lieu physique de la PTRE [J'éco]rénovent en Sud Touraine permettant d'une part de sensibiliser, accueillir et conseiller les particuliers qui souhaitent réhabiliter énergétiquement leur habitat, et d'autre part, de former les artisans impliqués dans cette démarche de rénovation performante du bâti.

Lors du début de la structuration de la filière Ecoconstruction, un chef de projet avait été recruté à plein temps. Il exerce maintenant d'autres missions et la dynamique Ecoconstruction est actuellement moins forte, mais les principales actions mises en place perdurent.

## Chiffres clés

### Financements

- **48 000€ du Conseil régional Centre Val de Loire**, dans le cadre du dispositif AvosID, au démarrage de la filière, pour mettre en mouvement les partenaires
- **Financement CASDAR** de 40 000 € pour les démarches du GDA Loches Montrésor en faveur de l'agro écologie et de la valorisation des cannes de tournesol.
- **Financement « Investissement d'avenir » de l'ADEME** dans le cadre d'un projet de recherche DIVA, pour le travail de R&D autour de la canne de tournesol
- **EPCI lauréate « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)**, 2 millions d'euros pour le territoire dont 186 000€ pour la réhabilitation du Pôle Ecoconstruction.

## EN BREF

### LES PLUS

La valorisation des agro-matériaux du territoire, l'engagement d'une collectivité pour ses filières locales.

### LES MOINS

un ralentissement de la dynamique du fait d'une moindre animation.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Site internet pôle écoconstruction : <http://ecoconstruction.sudtouraineactive.com/>

### CONTACTS

- Sites & Cités remarquables de France : [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)

- Anah : Cveta Kirova, Chargée de mission, Direction de l'expertise et des politiques publiques - [cveta.kirova@anah.gouv.fr](mailto:cveta.kirova@anah.gouv.fr)

### PARTENAIRES

L'ADEME, Polytech Tours, l'Etat avec la valorisation en TEPCV, le Conseil régional Centre-Val-de-Loire, le GDA Loches Montrésor, la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire et les entreprises locales.

PUBLICATION 2022

Rédaction : Sites & Cités pour le recto et verso, suite à un entretien avec Julien Bonsens, chef de projet écoconstruction communauté de commune Loches Sud Touraine ; Sophie Métadier, maire de Beaulieu-les-Loches et Valérie Courtin, responsable pôle urbanisme communauté de commune Loches Sud Touraine ;

Crédits photos : CC Loches Sud Touraine

